



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 29 juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

23 juin 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication

sur le site internet de la ville,

06 juillet 2023

Nombre de conseillers

En exercice 29

Présents 24

Votants 26

Procurations :

M. Alexandre VOIMENT à Mme Céline CIVES, Mme Steffie HAMEL à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET.

Excusés :

M. Thierry DUPRAY, Mme Aurore LAINE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-067	Garantie d'emprunts LOGEAL IMMOBILIERE 45 rue de l'Oiseau Bleu
------------	---

Par délibération en date du 21 mars 2023 et dans le cadre d'une opération d'acquisition amélioration de 2 logements collectifs (2 PLUS) à Saint Wandrille-Rançon - 45 rue de l'Oiseau Bleu, le Conseil municipal approuvait le principe d'une garantie à hauteur de 50 % de deux lignes de prêts :

- PRET CDX LOGEMENT pour un montant total de 377 150 euros.
- PRET CDC FONCIER pour un montant total de 109 288 euros

Pour les 50 % restants, Logéal a sollicité CAUX SEINE AGGLO qui n'a pas de dispositif en place pour les garanties d'emprunts et le DEPARTEMENT qui propose de garantir à hauteur de 30 %. Logéal Immobilière doit donc trouver un 3^{ème} garant.

La CGLLS peut apporter les 20 % restant mais en facturant des frais de garantie pour un financement PLUS qui vont s'ajouter au coût de revient de l'opération et qui sera répercuté sur les loyers des futurs occupants.

Logéal Immobilière sollicite donc la commune pour garantir l'opération à hauteur de 70 % et non de 50 %.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal afin :

- D'approuver le principe d'une garantie des emprunts concernés à hauteur de 70 % tout en indiquant que pour devenir pleinement contraignant, l'engagement devra être réitéré par une délibération ultérieure du Conseil municipal au vu des éléments transmis par LOGEAL IMMOBILIERE (plans de financement actualisés et contrats de prêts) et que des contreparties notamment en terme de réservation (20 % des logements) pourront être demandées par la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire. Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Didier Boquet', is written over the typed name of the secretary of the meeting.